



03004198

MONITEUR BELGE
DIRECTION

06.-1-2003

BELGISCH STAATSBLAU
BESTUUR

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Nivelles* ...
le ... *27* DEC. 2002 .

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ METROPOLIS

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société Privé à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Boulevard II Rolin 3
1410 WATERLOO

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ *Nivelles* 86.997

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 424.860.295

7. Objet de l'acte

▷ Changement du Siège Social
Procès-Verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du
01.10.2001

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

A l'unanimité des voix est
décidé le changement du siège
social de Boulevard II Rolin 3 à
1410 Waterloo, vers Chée de
Bruxelles 495 à 1410 Waterloo à
partir d'aujourd'hui.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Jean Nicolas Mersch
Gérant

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.